

GESCO

Société par Actions Simplifiée au capital de 392 000.00 €

Siège social : 81, rue des Ponts de Cé

49000 ANGERS

321 943 698 RCS ANGERS

Procès-verbal des décisions du Comité exécutif du 13 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars, à quatorze heures, les membres permanents du Comité exécutif de la société GESCO, à savoir :

- Monsieur Franck PINEAU,
- la société Rev'Invest,
- la société Vancouver Audit,
- la société CYNK,
- la société AEM ESVIERE,

se sont réunis à l'établissement d'Ancenis et ont pris les décisions qui suivent.

Conformément à l'article 17.3, François BOISRAME, représentant la société PG, préside la séance.

Conformément à l'article 17.3 des statuts, les membres reconnaissent avoir été convoqués dans les délais.

Conformément à l'article 17.4 des statuts, les membres délibèrent sur toute question intéressant la bonne marche de la société.

Décision unique

Dans le cadre de son départ en retraite en date du 31 mars 2025, le comité exécutif met fin à la cooptation de Monsieur Franck PINEAU et considère qu'il ne sera plus membre du comité exécutif à compter de ce 31 mars 2025.

Monsieur Franck PINEAU ne prenant pas part au vote, cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Comité exécutif.

CN

FP

FB

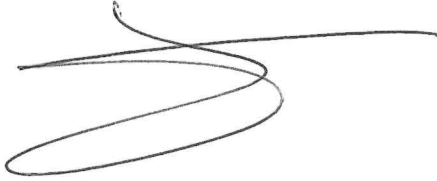
EV

ER

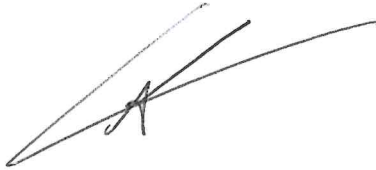


Monsieur Franck PINEAU

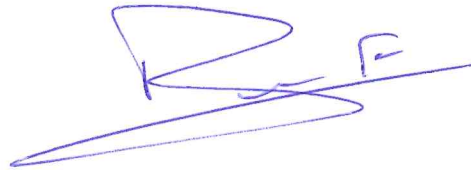
Société Rev'Invest
représentée par Mme Estelle Réveillère Humeau



Société CYNK
représentée par Mme Chrystelle NOGUE



Société Vancouver Audit
représentée par M. François BOISRAMÉ



Société AEM ESVIERE
représentée par M. Etienne VASLIN

